

PACTE POUR LA TRANSITION

Pour construire ensemble Le Tremblay-sur-Mauldre de DEMAIN

Signé ce jour mercredi 17 juin de l'an 2020,

en Le Jardin de la Volière

entre la Commune du Tremblay-sur-Mauldre

et l'association Le Montfortois en Transition - MeT

Pour la commune du Tremblay-sur-Mauldre		Pour le Montfortois en Transition	
le Maire	L'adjoint à la Culture, au Patrimoine et au Développement Durable	Les co-Présidentes	
Mme Françoise Chancel	M. Jacques Fournier	Mme Christine Barnel	Mme Mélanie Lassus
			



LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DU TREMBLAY-SUR-MAULDRE

Mesure 1- Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

Nous nous engageons à organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire (*Niveau 2*).

Mesure 4 - Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Nous nous engageons à utiliser des logiciels libres et de format ouvert (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux (*Niveau 1*), dans le respect de la sécurité des données personnelles des citoyen·nes et de leur vie privée.

Mesure 5 - Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Nous nous engageons à :

- faire du lien entre producteur·trices et consommateur·trices (soutien aux AMAP, organisation d'un marché régulier des producteurs et productrices locales...), utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables (*Niveau 1*) ;
- participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) prenant en compte la résilience alimentaire (*Niveau 3*).

Mesure 6 - Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Nous nous engageons à :

- sécuriser l'existant : geler la constructibilité des espaces verts/agricoles dans le village et autour du village, et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel (*Niveau 1*) ;
- gérer l'existant : constituer une stratégie foncière territoriale en associant Safer, Établissements Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen·nes afin d'initier un Observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités (*Niveau 2*).

Mesure 7 - Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Nous nous engageons à

- mettre en œuvre des actions pour une alimentation avec approvisionnements locaux et au moins 50 % de bio et/ou local et davantage de protéines végétales le plus rapidement possible et au plus tard en 2022 (Loi EGALIM) (*Niveau 1*) ;
- à agir pour la formation des enfants et le respect du cycle des saisons à la cantine.

Mesure 8 - Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage nocturne) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Nous nous engageons à :

- protéger l'existant : Inscrire dans les documents d'urbanisme - PLU (Plan Local d'Urbanisme) et/ou PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - un objectif zéro-artificialisation (*Niveau 1*) ;
- remettre de la nature en ville : mettre en œuvre trames vertes et trames noires (*Niveau 2*) ;
- étudier la mise en œuvre des trames bleues ;
- poursuivre la gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement, en lien avec le Parc naturel régional. Poursuivre la politique de Zéro-Phyto déjà mise en œuvre dans tous les espaces municipaux, terrains de sport, cimetière, ...

Mesure 9 - Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales.

Nous nous engageons à interdire toute artificialisation des terres agricoles (PLU et SCOT) et apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs dans leurs contenus (coopératives, financements éthiques) et dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, etc.) *(Niveau 1)*.

Mesure 15 – Donner la priorité aux mobilités actives dans l'espace public.

Nous nous engageons à

- promouvoir les conditions d'utilisation du vélo en sécurité, pour un usage comme moyen de transport, par une piste ou bande cyclable vers la gare SNCF de Villiers-Neauphle-Pontchartrain, et la mise en place de parkings à vélo dans le village ;
- œuvrer pour développer notre réseau de sentes afin de promouvoir la marche ;
- rechercher des solutions pour sécuriser le déplacement des piétons en centre village.

Mesures 19 : Mettre en place des mesures incitatives pour la valorisation, la réduction et le tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

Nous nous engageons à soutenir et porter la mise en œuvre de la loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte) sur la commune et dans la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, et à agir par la formation des enfants, des citoyen·nes, et l'application de la campagne Zéro Déchets sur l'ensemble de la commune.

Mesure 22 - Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Nous nous engageons à arrêter et ne signer aucun contrat de mobilier urbain publicitaire *(Niveau 2)*.

Mesure 25 - Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

Nous nous engageons à

- rendre accessibles les services numériques au plus grand nombre *(Niveau 1)* ;
- soutenir le Réseau des Médiathèques « Au fil des Pages » et aider à l'insertion professionnelle pour que toutes et tous puissent accéder à des ordinateurs ;
- cartographier et rendre visibles ces espaces.

Mesure 28 - Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Nous nous engageons à développer la co-construction des politiques locales *(Niveau 2)*.

Mesure 30 - Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Nous nous engageons à créer un Comité Local pour la Vie Associative *(Niveau 2)*.

Mesure 31 - Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.

Nous nous engageons à favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et des ressources *(Niveau 1)*.

Qu'est-ce que la Transition citoyenne ?

- C'est la prise de conscience que l'on vit sur une planète dont les ressources ne sont pas infinies.
- C'est le passage vers une société plus sobre, plus écoresponsable, respectueuse du vivant, et vers une économie décarbonée.

Qu'est-ce que le Pacte pour la Transition ?

- Un travail élaboré par un collectif d'associations
 - Un Pacte proposant un maximum de 32 mesures
 - Pour chaque mesure, 3 standards d'engagement (niveaux 1,2,3)
- Pour les petites communes, la possibilité de s'engager sur des actions spécifiques

Trois principes transverses aux 32 mesures

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, actrices et acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

Les 14 mesures détaillées ci-dessus sont celles que l'équipe municipale du Tremblay-sur-Mauldre s'engage à mettre en œuvre pendant la durée de son mandat. Quant aux mesures qu'elle n'a pas retenues mais qui pourraient concerner la commune, elle a pour objectif d'étudier leur faisabilité voire d'engager leur réalisation.



pacte-transition.org

